



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

F

IV

***23008896***

TRIBUNAL DE L'ENTRÉE

06 JAN. 2023

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0424.860.295

Nom

(en entier) : METROPOLIS

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège : Rue Graham Bell 25, 1402 Thines, Belgique

Objet de l'acte : Changement du siège social sur décision des gérants**Procès-verbal de l'assemblée générale des associés du 05 décembre 2022
Tenue au siège social de la société à 15 heures.**

L'Assemblée Générale est ouverte à 15 heures, sous la présidence de Monsieur Jean Mersch. Il n'y a pas été procédé à la désignation de secrétaire ni de scrutateur.

Le bureau constate que l'Assemblée Générale a été convoquée de manière régulière et conformément aux statuts.

Le bureau constate également que toutes les actions sont représentées comme il ressort de la liste de présence qui fait partie intégrante de ce procès-verbal, afin que l'on puisse également décider de l'ordre du jour de manière valable.

ORDRE DU JOUR.**1. Changement d'adresse du siège sociale et d'exploitation****DECISIONS.**

Les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix.

1. Changement d'adresse du siège sociale et d'exploitation

L'assemblée décide à l'unanimité des voix que le siège sociale et le siège d'exploitation de la société est transférer à partir du 01 décembre 2022 vers l'adresse suivante :

Chaussée de Wavre 1C
1457 Walhain

Le Président constate, que par conséquent l'agenda a été traité dans son intéreté. Après lecture du proces-verbal, cet acte est signé par le Président, ainsi que les actionnaires présents.

Jean Mersch
Gérant

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).